



## MINISTÈRE DES SPORTS

Paris, le 15 avril 2019

# NOTE AUX REDACTIONS

---

## **Lancement du plan « Aisance aquatique » Le ministère se mobilise pour lutter contre les noyades**

Au regard de l'augmentation du nombre de noyades accidentelles en France entre 2015 et 2018\*, notamment chez les moins de 6 ans, et dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, le ministère des Sports se mobilise pour lutter contre les noyades en lançant le plan « Aisance aquatique ».

Ce dispositif ambitieux et global élaboré avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé, propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades.

### **Les grands axes du Plan « Aisance Aquatique » :**

#### **Un apprentissage massé de la natation**

C'est l'une des nouvelles mesures phares du plan « Aisance Aquatique » porté conjointement par Roxana MARACINEANU et Jean-Michel BLANQUER. En complément des séances hebdomadaires de natation scolaire, les deux ministres souhaitent lancer une expérimentation visant à densifier les séances en augmentant le temps effectif dans l'eau. C'est tout l'enjeu de l'expérimentation des apprentissages massés sur une semaine. La première expérimentation nationale débutera à Paris la semaine du 15 avril. En une semaine, et à raison de deux séances par jour, les enfants de maternelle sont susceptibles d'acquérir les bases durables de l'aisance aquatique dès 4 ans.

#### **Un tutoriel pour les familles**

Après 10 années passées à mettre en œuvre une nouvelle méthode éducative inspirée des travaux de Raymond Catteau, Roxana MARACINEANU a souhaité transmettre directement aux familles les apprentissages de bases pour savoir flotter. Au travers de mini-vidéos didactiques et ludiques, les parents trouveront des gestes et mouvements à réaliser étape par étape avec leur enfant en piscine. L'acquisition de ces rudiments permettra par des gestes simples de rendre l'enfant à l'aise dans l'eau pour prévenir les accidents, lutter contre l'aquaphobie et faciliter l'apprentissage ultérieur des techniques de nage.

### **Harmoniser les étapes de l'apprentissage**

Dès son arrivée au Ministère des sports, Roxana MARACINEANU a lancé un grand chantier de rénovation de l'apprentissage de la natation impliquant l'ensemble des parties prenantes (fédérations, MNS, Education Nationale, etc). L'objectif est de faire évoluer les différents tests existants vers une référence unique lisible pour les usagers.

### **Le dispositif « J'apprends à nager »**

Initié par le ministère des Sports en 2015, ce dispositif a déjà permis à plus de 300 000 enfants d'apprendre à nager. Doté d'un budget multiplié par deux en 2019, le dispositif « J'apprends à nager » investit 3 millions d'euros par an pour financer des cycles de 10 séances de natation pour les enfants, sur la base d'appels à projets portés par des collectivités ou des associations. En attendant de l'élargir aux adultes, « J'apprends à nager » s'adresse cette année aux enfants dès 4 ans (au lieu de 6) jusqu'à 12 ans.

### **15 Millions pour les équipements**

Le plan « Aisance aquatique » est renforcé par un nouveau budget de 15 millions d'euros destiné au développement des piscines et notamment des bassins d'apprentissage en particulier dans les territoires carencés.

Retrouvez toutes les informations en bientôt les tutoriels disponibles sur notre site :

[www.sports.gouv.fr/aisance-aquatique](http://www.sports.gouv.fr/aisance-aquatique)

*\* La France a connu un nombre important de noyades accidentelles en 2018 : 1 169 sur la période de juin à août selon les résultats intermédiaires de l'enquête NOYADES 2018 publiés en septembre 2018 par Santé publique France. Chez les moins de 6 ans, les chiffres sont élevés : 332 noyades accidentelles au total soit +84 % par rapport à l'enquête 2015. Parmi les noyades suivies de décès chez les moins de 6 ans, les trois quarts sont survenues en piscine privée. L'ensemble des résultats consolidés seront publiés par Santé publique France en juin 2019.*

*Source Santé Publique France*

### **Contact presse :**

01 40 45 90 82 - sec.presse.sports@sports.gouv.fr